

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 12 septembre 2022

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 6 septembre 2022

de Votants

L'an deux mil vingt deux, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CABARET Carole, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme DUPONT Aurélie, Mme FOULARD Sabrina, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LECESVE Loïc, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre.

Absents ayant donné procuration : Mme COURTAN Nathalie à Mme LECAS Amélie, Mme GOUPIL Micheline à Mme VENARA Jacqueline et M. LEMONNIER Thierry à Mme CHARTRAIN Catherine

Absents / excusés : M. AVENARD Jean-François, Mme BALTAZART Noémie, Mme BELLANGER Geneviève, M. CRAYON Patrick, M. FROGER Jonathan, Mme MAKRELOUFI Aline et M. PATAULT Laurent

Secrétaire de Séance : Mme Sabrina FOULARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 5 juillet 2022
- Assainissement : Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement 2021 par la SAUR
- Finances :
 - o effacement d'une dette
 - o demande de gratuité de la salle Mélusine
- Personnel :
 - o convention de mise à disposition de personnel – CCAS de Bonnétable
 - o convention de mise à disposition de personnel – Association la Patriote
- Urbanisme : SCOT
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité après l'ajout du point ci-dessous, à la demande de M. Vogel.

Ajout dans le compte rendu au niveau des échanges pour la délibération n°102 : « Monsieur VOGEL regrette cette proposition de DM entraînant un emprunt supplémentaire de 210 000 € seulement trois mois après le vote du budget primitif sans que la commission des finances n'ait été réunie préalablement à ce conseil.

Car en effet il aurait été intéressant de se projeter à long terme en ayant la communication de l'évolution d'un certain



nombre d'indicateurs financiers suite à l'endettement complémentaire proposé par Monsieur le MAIRE ainsi qu'une projection à moyen ou long terme .

Notamment sur les besoins d'emprunts envisagés d'ici la fin du mandat avec l'impact sur la capacité d'autofinancement car il semble qu'elle va être fortement impactée à la baisse au regard des charges de personnel complémentaires régulièrement proposées, et aussi au regard de l'incertitude du maintien des ressources de l'État et de l'augmentation des coûts d'énergie .

De ce fait on nous demande un blanc seing sans aucune analyse à long terme et cela ne semble pas sérieux.

Il ne faudrait pas non plus qu'il y ait une ou plusieurs autres propositions de DM d'ici la fin d'année avec d'autres emprunts. »

1) Assainissement

M. le Maire donne la parole à M. LE BIGOT, chef de secteur de la SAUR et à M. RAFFIER, directeur des exploitations Anjou Maine.

Ces derniers présentent le rapport public du service d'assainissement collectif pour l'année 2021.

Ils précisent également que l'amiante ciment contenue dans les réseaux n'a aucune incidence sur la santé.

Mme Dupont demande qui paye l'entretien du bassin au lotissement de la Chevallerie. La SAUR se renseigne.

DELIBERATION N°2022-112 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Le Présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport par la SAUR, le Conseil municipal à l'unanimité :

- *Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de 2021 (annexé en pièce jointe)*
- *Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération*
- *Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.*

2) Finances

DELIBERATION N°2022-113 EFFACEMENT D'UNE DETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de La Ferté Bernard a transmis à la Commune un dossier d'effacement de dette pour un contribuable. Ce contribuable a des impayés correspondant à des frais de cantine et de garderie : dettes de 92.71 € pour l'année 2021 et de 220.57 € pour l'année 2022 soit une valeur totale de 313.28 €.

Suite à la décision de la commission de surendettement du 31/05/2022, la commune se retrouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- *D'approuver l'effacement de la dette pour un montant global de 313.28 € par mandatement à l'article 6542 sur le budget de la commune,*
- *De dire que les crédits correspondants seront inscrits lors d'une prochaine décision budgétaire.*

M. Vogel pose la question du montant des impayés cantine.

M. le Maire indique qu'un travail important a été fait avant la rentrée avec Mme Chartrain, Adjointe pour rencontrer 23 familles.

Certaines dettes ont été payées depuis ces entretiens.



M. Vogel insiste sur la nécessité de rencontrer toutes les familles dès les premiers impayés de façon à limiter les dettes et travailler davantage sur la prévention avec le CCAS et les Mairies concernées. En effet, au vu de la conjoncture actuelle les risques d'impayés vont s'accroître dans les mois qui viennent.

DELIBERATION N°2022-114 DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE MELUSINE

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de gratuité de la salle pour l'organisation d'un forum de l'emploi par le Département et pôle emploi.

Ce dernier se tiendrait le mardi 13 décembre et serait à destination des demandeurs d'emploi du secteur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la gratuité de la salle Mélusine pour l'organisation du forum Emploi « Les clés pour réussir », organisé par le Département et Pôle emploi le mardi 13 décembre.

Mme Cabaret demande le nombre de demandeur d'emplois sur la Commune.

Mme Lecas informe que ce chiffre ne nous a pas été communiqué par Pôle Emploi depuis de nombreux mois.

3) Personnel

DELIBERATION N°2022-115 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – CCAS DE BONNETABLE

Il convient d'établir une convention de mise à disposition du personnel entre le CCAS de Bonnétable et la commune de Bonnétable concernant un adjoint administratif pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

Conformément à la convention, le temps passé par l'agent sera refacturé à la commune de Bonnétable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette mise à disposition de personnel.

DELIBERATION N°2022-116 CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – ASSOCIATION LA PATRIOTE

Il convient d'établir des conventions de mise à disposition du personnel entre la commune de Bonnétable et l'association La Patriote concernant :

- un adjoint technique pour une durée d'un an reconductible à compter du 1^{er} septembre 2022,*
- un adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe et un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe du 5 octobre 2022 au 21 juin 2023.*

Conformément aux conventions, le temps passé par les agents sera refacturé à l'association La Patriote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ces mises à disposition de personnel.

4) Urbanisme

M. le Maire donne la parole à M. Blot, Adjoint.

Ce dernier présente brièvement les grandes lignes du SCOT 2023- 2043. Ce document a été arrêté par décision communautaire et c'est maintenant aux partenaires associés de donner leur avis.

DELIBERATION N°2022-117 AVIS SUR LE SCOT CDC MAINE SAOSNOIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20/06/2017 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27/06/2018 ayant prescrit l'élaboration et les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que défini les objectifs et modalités de la concertation ;



Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2022 arrêtant le SCOT

Considérant le projet de SCOT annexé à la présente délibération composé de

- *un Projet d'Aménagement Stratégique ;*
- *un Document d'Orientation et d'Objectifs ;*
- *des annexes, comprenant les éléments de diagnostic, l'explication des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces et la justification des objectifs dans le DOO, de l'évaluation environnementale, les éléments PCAET ;*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de SCoT qui lui a été présenté sous réserve que la hiérarchisation des pôles, telle qu'elle figure dans la note de synthèse présentée au Conseil Communautaire du 19 mai 2022 lors de l'arrêt du SCoT (Mamers en tant que "pôle principal d'envergure supra-communautaire", Bonnétable en tant que "pôle secondaire") soit revue et accorde à ces deux villes une importance similaire.

Cette remarque avait par ailleurs été adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes au début de la rédaction du SCoT.

Le Conseil Municipal regrette également le grand nombre de contraintes imposées par l'État en matière d'urbanisme, ce qui contribue à restreindre la marge de manœuvre des municipalités.

5) Questions diverses

M. le Maire donne lecture des décisions ci-dessous prises depuis le dernier conseil municipal.

M. Bunas demande si la Commune a entamé une réflexion autour des économies d'énergies lors des illuminations de Noël.

Au vu du coût des énergies, il sera souhaitable de réfléchir à plusieurs solutions : diminuer la durée des illuminations, les allumer uniquement le week-end ? M. Godet, Adjoint va étudier ces solutions avec le prestataire.

M. le Maire informe l'Assemblée que les contrats d'énergie et de gaz arrivent à échéance le 31/12/2022. Des marchés publics seront lancés prochainement.

M. Vogel souhaite avoir un point sur l'accueil des Ukrainiens par la Commune.

Mme Lecas indique que 3 ukrainiennes sont à ce jour accueillies par la Commune et le CCAS. Autour de cet accueil, de nombreux partenaires ont été mobilisés et on peut souligner la bonne dynamique de ces derniers.

Mme Foulard demande si les clubs sportifs pourraient être accueillis dans le gymnase et non dans la salle Mélusine (qui pourrait être réservée pour les associations non sportives) lors du prochain forum des associations.

Cela semble compliqué car l'objectif est de réunir toutes les associations sur le même site afin que les visiteurs aient accès à tous les stands.

M. le Maire rappelle que le repas des cheveux argentés se tiendra le dimanche 2 octobre à la salle Mélusine. Si des personnes sont volontaires pour aider au service, il est nécessaire de contacter M. Lemonnier.

M. Godet, Adjoint, indique que les travaux de voirie commenceront le 26 septembre. Des travaux sont prévus : route des Barres, place Saint Etienne, avenue du 8 mai et rue Pasteur (trottoirs).

Le Département va refaire le revêtement de l'avenue de la forêt l'année prochaine.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les : 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre.



TABLE DES DECISIONS 2022

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
04/07/2022	DM - 2022-129	Location d'une carotteuse	Loxam	111,60 €
05/07/2022	DM - 2022-130	Entretien de l'adoucisseur d'eau à la cantine de l'école élémentaire	Breteau	134,96 €
07/07/2022	DM - 2022-131	Prestation musicale pour le 10 août	Harmonie de Beaufay	50,00 €
12/07/2022	DM - 2022-132	Achat de 10 arroseurs pour les stades	Hydralians	910,90 €
15/07/2022	DM - 2022-133	Achat de matériel pour la classe ULIS	Easytis	619,10 €
20/07/2022	DM - 2022-134	Achat d'une licence Microsoft 365	Delta Technologies	105,60 €
21/07/2022	DM - 2022-135	Achat d'huile hydraulique pour les tracteurs	Gasche	225,60 €
22/07/2022	DM - 2022-136	Achat de fleurs	JAD	1 232,40 €
22/07/2022	DM - 2022-137	Réparation du camion Mercedes	Garage Robineau	3 116,37 €
27/07/2022	DM - 2022-138	Remplacement de pneus sur les véhicules communaux	Lallemand Pneus Nogent	686,26 €
27/07/2022	DM - 2022-139	Achat d'illuminations de Noël	Yesss Electrique	4 078,36 €
01/08/2022	DM - 2022-140	Achat de démoissant pour le nettoyage des tombes du cimetière militaire	Zep Industries	363,00 €
01/08/2022	DM - 2022-141	Renouvellement du certificat Certinomis RGS** pour 3 ans	SRCI	300,00 €
02/08/2022	DM - 2022-142	Achat de bavoirs pour la cantine scolaire	Comptoir de Bretagne	238,32 €
02/08/2022	DM - 2022-143	Achat de matériels pour la cantine scolaire	Comptoir de Bretagne	529,29 €
12/08/2022	DM - 2022-144	Achat de 2 passes pour la Salle Mélusine	Prolians	123,00 €
19/08/2022	DM - 2022- 145	Achat de 2 passes pour la Salle Tennis de table	Prolians	70,80 €
22/08/2022	DM - 2022- 146	garniture pour les joints de l'arroseur du stade Nonna Debonne	ALD	140,10 €
23/08/2022	DM - 2022- 147	Achat de graves route de Montfélé	Carrière des Noes	1 434,60 €
23/08/2022	DM - 2022- 148	Achat de pièces pour l'épareuse	Noremat	321,79 €
26/08/2022	DM - 2022-149	Matériel pour les travaux route de Montfélé	Frans Bonhomme	427,84 €
31/08/2022	DM - 2022- 150	Achat de fournitures pour les garderies	Delta Ouest	549,07 €
31/08/2022	DM - 2022- 151	Achat de fournitures pour l'installation d'un portillon à la maternelle	H-Tube	259,67 €
31/08/2022	DM - 2022- 152	Achat de fournitures pour l'entretien du matériel espaces verts	Jolivet	771,41 €
31/08/2022	DM - 2022- 153	Achat de fournitures d'entretien	Orapi Hygiène	5 166,58 €
05/09/2022	DM - 2022- 154	Achat de fournitures scolaires pour le RASED	Delta Ouest	221,50 €
06/09/2022	DM - 2022- 155	Achat de sel adoucisseur d'eau pour les écoles	Districo	578,00 €
06/09/2022	DM - 2022- 156	Achat de fournitures de voirie pour la rue de Rosay	Foussier	437,01 €



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Vu pour être affiché le 19/09/2022,

A adopter au conseil municipal du 10/10/2022

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 10/10/2022

Le maire, Frédéric BARRÉ

La secrétaire de séance, Sabrina Foulard

